

Décision

Générale

colonial

Décision n° 311 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES

n° 311

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une retraite annuelle de deux mille huit cent quatre-vingt-douze francs (2.892 francs) est accordée à l'ex-sergent-chef milicien Ismaël Kerreh, matricule 28, pour compter du 1er janvier 1947. Ce sous-officier, libéré du service actif le 16 mars 1910. totalise 20 ans, 11 mois de ser vice. La retraite sera payée trimestriellement.